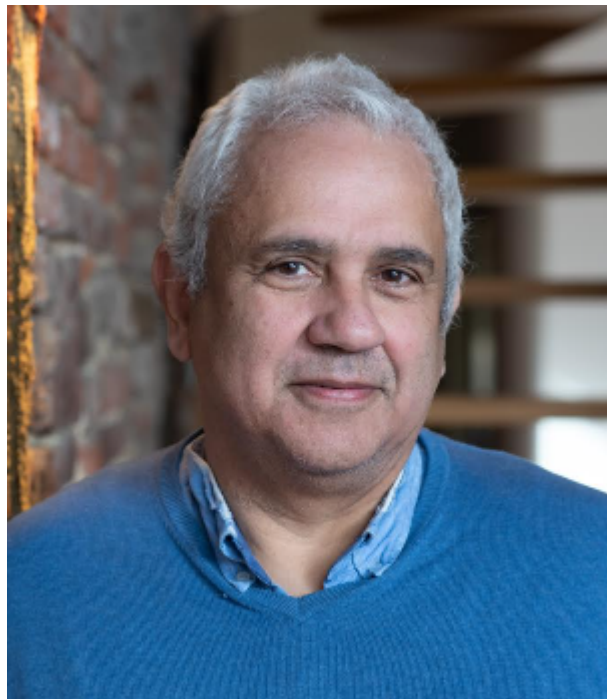


No go pour le budget soins de santé 2025 : le GBO/Cartel invite le gouvernement à prendre ses responsabilités d'urgence

Actualité

BRUXELLES 22/10 - Le budget soins de santé 2025 proposé par le Comité de l'Assurance ayant été reporté, le GBO rappelle au gouvernement l'importance de prendre ses responsabilités d'urgence



Pour que la proposition budgétaire du Comité de l'Assurance soit acceptée par le Conseil Général, il faut non seulement une majorité de voix, mais également l'accord des 5 membres du gouvernement. Et c'est là que le bât a blessé : les négociations étant toujours en cours pour la formation d'un (futur) gouvernement Arizona, le budget 2025 n'a pas réuni l'unanimité au sein du gouvernement Vivaldi puisque l'Open VLD a voté contre et le MR s'est abstenu, prétextant des estimations techniques non conformes. Seules les familles Écolos/Groen et Socialistes/Vooruit ont voté pour, rappelle le GBO/Cartel.

Le budget soins de Santé 2025, pourtant approuvé à la majorité des voix du Conseil Général de l'INAMI, a donc dû être rejeté par celui-ci, faute d'accord trouvé au sein du gouvernement actuel (Vivaldi)

Pour rappel, le Conseil Général de l'INAMI rassemble les soutiens financiers de notre système de santé, à savoir la gestion globale de la sécurité sociale et la dotation d'équilibre du gouvernement.

Il est composé des représentants du gouvernement, des organisations professionnelles employeurs et travailleurs, ainsi que des organismes assureurs. Les syndicats représentatifs des médecins n'y ont qu'une voix consultative.

Le GBO/Cartel déplore que le budget des soins de santé, les prestataires de soins et les patients soient pris en otage de la sorte et invite le 1er Ministre, Alexander De Croo (OpenVLD) à réunir le Kern en urgence pour trouver un accord au sein du gouvernement Vivaldi.

Faute d'accord du Conseil Général sur le budget 2025 des soins de santé, tout reste donc en suspens jusqu'à ce que le gouvernement en affaires courantes fasse une proposition de budget pour 2025 au Conseil Général. Reste à espérer que cette proposition soit en concordance avec la proposition du Comité de l'assurance du 7 octobre 2024, qui avait reçu l'assentiment de tous les acteurs concernés ...

À défaut d'accord négocié en concertation avec les prestataires de soins, il est clair que l'impact sur les revenus de ceux-ci ne manquera pas de faire baisser le taux de conventionnement, au détriment de l'accessibilité aux soins de la population, conclut le GBO/Cartel.

C.S. • Mediquality

22/10/2024

Vous désirez rester au courant des dernières informations médicales ?

Sélectionnez les contenus de MediQuality qui vous intéressent et inscrivez-vous gratuitement aux autres newsletters.

Découvrez l'ensemble de nos newsletters

